

8 novembre 2006

Résiliation d'une convention entre actionnaires (article L. 233-11 du code de commerce)

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

Déclarations de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>DMC</p> <p>(Eurolist)</p>

Rectificatif à D&I 206C2026 en date du 6 novembre 2006

Au paragraphe 2, 3^{ème} alinéa de D&I susmentionnée, il fallait lire " franchissement en baisse par AGF Vie des seuils de 15% du capital et des droits de vote de DMC " et non " franchissement en baisse par AGF Vie des seuils de 15% et de 10% du capital et des droits de vote de DMC".

Ainsi, contrairement à ce qui est indiqué dans la D&I susmentionnée, AGF Vie n'a franchi en baisse que les seuils de 15% du capital et des droits de vote de DMC.
